Mesdames et messieurs,

Afin d'assurer la bonne protection sanitaire de chacun lors des contrôles routiers liés au COVID-19,

- PRÉSENTER VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ À L'AVANT LORS DU CONTRÔLE
- FIXER VOTRE ATTESTATION DÉROGATOIRE SUR LA VITRE ARRIÈRE CÔTÉ CONDUCTEUR

